

COMMUNIQUE

L'équipe de défense de **Monsieur DJOSSOU Dodzi Yaovi Gérard** (ci-après Monsieur DJOSSOU) Président de la commission des questions sociales en charge des Droits de l'Homme du regroupement de partis politiques, d'associations de la société civile et de citoyens dénommé Dynamique Monseigneur KPODZRO communique :

1. Le 27 novembre 2020, Monsieur DJOSSOU Dodzi Yaovi Gérard a été enlevé par des personnes non identifiées. Plus tard il sera précisé de façon fortuite qu'il s'agit de gendarmes du service central de recherches d'investigations criminelles habillés en civil sans autre moyen de reconnaissance.
2. En l'absence de son avocat, dont il avait pourtant exigé la présence, il a été auditionné environ pendant dix (10) heures de manière excessive entre **vingt (20) heures le jour de son interpellation et cinq (05) heures** du lendemain ;
3. Son audition s'est poursuivie les 28 et 29 novembre 2020, et reprendra ce lundi 30 novembre 2020;
4. Notre client est serein et coopère entièrement avec les enquêteurs;
5. En ce qui concerne le communiqué de Monsieur le Procureur de la République en date du 28 novembre écoulé, nous dénonçons une approche partielle et précipitée qui contraste fortement avec la réalité que révèle le contenu du dossier, lequel n'a révélé aucune existence de plan de déstabilisation des institutions de la Républiques;
6. Nous craignons, après ce que Monsieur le Procureur de la République a affirmé dans ce communiqué, que cette enquête soit totalement et uniquement menée à charge afin de justifier une posture qui se dégage dudit communiqué ;
7. Nous engageons donc Monsieur le Procureur de la République à garantir effectivement une enquête indépendante et impartiale respectant les standards d'une procédure pénale équitable ;
8. Cette affaire ne repose sur aucun élément sérieux de fait et de droit. En conséquence, l'État togolais qui poursuit Monsieur DJOSSOU doit garantir sa sécurité voire sa vie.
9. En tout état de cause, nous utiliserons tous les moyens de droit pour faire échec à un scénario subtilement déguisé en procédure pénale contre notre client, dont le seul tort, est d'être engagé politiquement pour la consolidation de l'Etat de droit dans son pays, et dont la vision politique, est fondée sur les principes affirmés dans la « doctrine sociale de l'église » (*la dignité de la personne humaine, la vie humaine, l'association, la participation, la préférence pour les pauvres, la solidarité, la bonne gouvernance, la subsidiarité, l'égalité et le bien commun*).

Fait à Lomé, le 29 novembre 2020

Pour l'équipe de défense,
Le conseil Principal
Me ATSOO Totékpo-Mawu Darius